

LES MIGRATIONS DANS LE MONDE

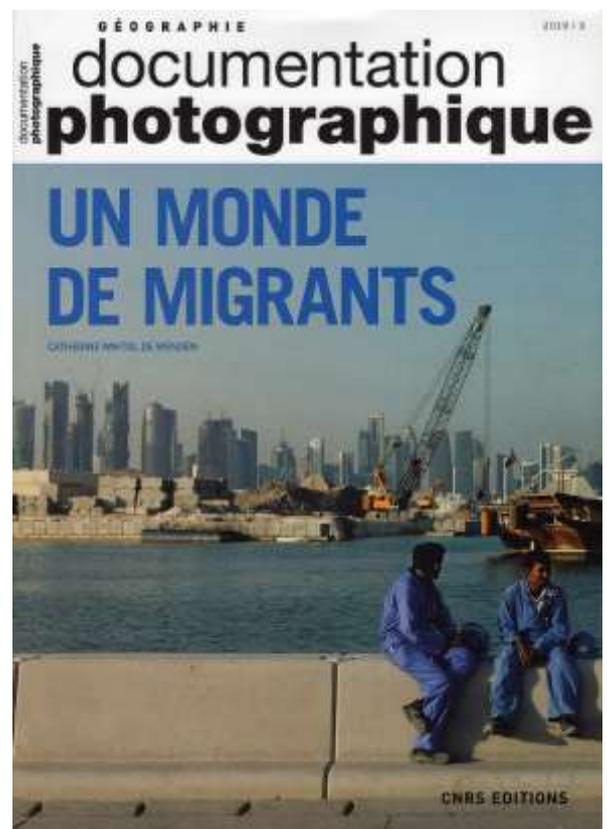
Conférence de La Sylve, le 25 janvier 2020

La Sylve a invité Catherine Withol de Wenden, directrice de recherche émérite au CNRS, enseignante à Science-Po-Paris, spécialiste des migrations internationales et militante de la Ligue des droits de l'Homme, à nous présenter une conférence sur les migrations, ce qu'elle fit en élargissant le regard à l'ensemble de la planète et en ouvrant des perspectives historiques.

Grandes invasions, croisades, découverte et peuplement des nouveaux mondes, commerce, colonisation puis décolonisation, transferts de populations après les deux guerres mondiales, etc. : "L'humanité a toujours migré et la migration fait partie de son histoire." ⁽¹⁾

Mais si l'Europe a été pendant longtemps une terre d'émigration, elle est depuis 1945 une région d'immigration. C'est un phénomène difficilement accepté. Pourtant, avec une population vieillissante et des pénuries sectorielles de main-d'œuvre, l'immigration constitue pour elle le seul facteur de croissance. L'Allemagne l'a bien compris : en déficit démographique, ayant conscience que les migrants sont à la fois des travailleurs et des consommateurs, elle est le pays le plus accueillant d'Europe proportionnellement à sa population. La France vient en 17^e position sur 27.

Si la planète entière est en mouvement, cependant la part des migrants dans la population mondiale reste faible : elle ne représente que 3,5 % de la population. À contrario, 96,5 % des populations sont sédentaires.



Les quatre premières zones d'immigration dans le monde sont, dans l'ordre décroissant :

- l'Europe,
- les États-Unis,
- les pays du Golfe Arabique,
- la Russie.

On estime qu'il y a aujourd'hui en Europe 60 millions de migrants internationaux. Mais en fait le tiers des flux migratoires

sont intra-européens (Italiens, Espagnols, Portugais, Polonais, Roumains...). Pour ce qui concerne les extra-européens, les migrations sont fortement marquées par l'histoire coloniale et concernent massivement le regroupement familial. On n'arrêtera pas les migrations vers l'Europe (riche et vieillissante) comme le prouvent trente ans d'échec des politiques de dissuasion : il s'agit d'un phénomène structurel qui ne relève ni de l'invasion, ni de la conquête, mais de l'infusion lente.



Pour les États-Unis, actuellement l'essentiel des flux migratoires provient de l'Amérique latine et des Caraïbes. "Cette frontière entre les États-Unis et le Mexique est à la fois la plus contrôlée et la plus traversée du monde." ⁽²⁾

Les pays du Golfe, riches et peu peuplés, attirent une immigration Sud-Sud. "Dans la plupart des pays du Golfe, plus de 50 % de la population est immigrée" ⁽²⁾

Enfin la Russie accueille 13 millions d'étrangers, principalement originaires des anciennes républiques soviétiques, notamment du Sud-Caucase et de l'Asie centrale (Ouzbékistan, Kazakhstan, etc.) ou venus de Chine dans la partie extrême-orientale du pays.

Dans leur très grande majorité, les migrations sont interrégionales et non pas intercontinentales, ce sont des migrations de voisinages : les populations d'Afrique subsaharienne et australe migrent principalement à l'intérieur même de l'Afrique. Il en est de même en Amérique latine. Contrairement à ce qu'on dit, l'Afrique ne se déverse pas vers l'Europe : le voyage est coûteux, difficile et souvent très périlleux

(surtout s'il faut passer par l'enfer libyen où sévissent viols, prostitution, enfermement, vente d'organes). On compte 35 000 morts en Méditerranée depuis l'an 2000. Ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent et dans leur grande majorité les migrants africains restent en Afrique.

Deux définitions :

Qu'appelle-t-on un migrant ?

C'est une notion géographique : selon l'Organisation des Nations Unies, ce terme désigne toute personne qui réside depuis plus d'une année dans un autre pays que celui où elle est née, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, de son mouvement et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, qu'elle a utilisés pour changer de pays. Un ingénieur français qui part travailler aux États-Unis est un migrant ; de même un retraité qui va passer ses vieux jours au soleil, en Grèce ou au Maroc.

Qu'est-ce qu'un réfugié ?

Ce terme renvoie à un statut juridique. Selon la Convention de Genève de 1951, "Le terme de réfugié s'appliquera à toute personne [...] qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays [...]."

Ce sont les pays du Sud, voisins des zones de conflit, qui accueillent le plus de réfugiés, sans compter les déplacés internes, à l'intérieur de leur propre pays.

Le saviez-vous ?

- Un Français sur quatre a un parent ou un grand-parent étranger.
- En un siècle, entre 1860 et 1960, 31 millions d'Italiens ont quitté leur pays et ont émigré vers l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud (Argentine, Brésil) et



Une réfugiée syrienne et son enfant enveloppés lors de l'arrivée sur le rivage de Lesbos en Grèce 2 octobre 2015 © Muhammed Muheisen/AP/SI

- l'Europe (Suisse, Allemagne, France). Plus de 30 % sont revenus chez eux, en Italie.
- Plus il y a de barrières, plus il y a de passeurs. Le trafic du passage constitue la troisième source de revenus mafieux dans le monde, après la drogue et la vente d'armes.
 - En Europe de nos jours, 51 % des migrants sont des migrantes (48 % au niveau international).
 - Les mineurs non accompagnés ont droit à une protection juridique particulière en vertu d'une convention internationale sur les droits de l'enfant : à ce titre, ils ont droit à l'hébergement, l'éducation et la formation professionnelle. Ces droits

s'imposent, quelle que soit leur situation administrative.

Question : La solidarité envers les réfugiés est-elle un délit, un droit ou un devoir ?

Réponse : Que la solidarité soit un devoir, chacun en décidera d'après sa morale personnelle. En revanche ce n'est pas un délit. Une jurisprudence du Conseil d'État a fait valoir le principe de fraternité, inscrit dans notre devise nationale et valant principe constitutionnel, au profit de Cédric Hérou, agriculteur dans les Alpes-Maritimes, accusé de "délict de solidarité" et condamné à ce titre par le tribunal d'instance, puis la cour d'appel d'Aix parce qu'il recueillait chez lui et prenait en charge des migrants. Le Conseil d'Etat a légitimé son action.

Par Jacqueline CHEVALLIER

1 – *Un monde de migrants* - documentation photographique - sous la direction de Catherine Wihtol de Wenden – CNRS Éditions – 2019 – page 2

2 – Opus cité – page 6

Cf. également : *Le droit d'émigrer* – Catherine Wihtol de Wenden – CNRS Éditions - 2013

Les flux migratoires dans le monde

